

## Séance du 06 avril 2021 - 19 h 00

L'an deux mil vingt et un, le six avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène GAUTHIER-POULET, Maire.

Etaient présents : Mmes Mrs DROUET Alain – BOITELET Marilyne (adjoints) – FLEURY Stéphane – REGNIER Cyril – CARON Fabien - GOULET Angélique – VOUETTE Marion – RODE Martine – GOIS Serge

Absent excusé : M. GROENEWEG Guillaume

M. FLEURY Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 12 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **2021-01 – Compte administratif 2020**

Sous la présidence de M. Alain DROUET, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020 qui présente un excédent de fonctionnement de 140 923.73 € et un excédent d'investissement de 35 957.96 €.

Le compte administratif 2020 du budget commerce présente un excédent de fonctionnement de 11 467.94 € et un déficit d'investissement de 1 425 €.

### **2021-02 – Compte de gestion 2020**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion (commune et commerce) dressés par le Receveur Municipal, présentant les mêmes résultats que les comptes administratifs.

### **2021-03 – Affectation des résultats de 2020**

Le Conseil municipal affecte les résultats d'exploitation 2020 au budget 2021 à savoir :

- Budget communal :
  - o 140 923.73 € à la section de fonctionnement
  - o 35 957.96 € à la section d'investissement
- Budget commerce :
  - o 10 042.94 € à la section de fonctionnement
  - o 1 425 € à la section d'investissement

### **2021-04 – Vote des subventions**

Le Conseil municipal inscrit les subventions suivantes au budget 2021 :

**Compte 6574** – subventions aux organismes privés : 715 €

- Association La Courtemaliennaise : 130 € (M. Gois s'abstient pour le vote)
- Amicale des Amis de Chantecoq : 40 €
- Amicale des Pompiers de Chantecoq / Courtemaux : 100 €
- Association Les P'tites Canailles : 100 €
- Maladies respiratoires : 20 €
- Ligue contre le cancer : 20 €

- Société de pêche de Chantecoq / Courtemaux : 130 €
- Fondation du Patrimoine : 55 €
- MFR Sainte Geneviève des Bois : 80 € (Mme Goulet s'abstient pour le vote)
- EPONA : 40 €

**Compte 6573** – subventions aux organismes publics : 140 €

- Logements foyers de Courtenay : 100 €
- Foyer coopératif EREA Amilly : 40 €

## **Travaux**

Haie de la cour de la mairie : en attente du devis de Guillaume Roy, pépiniériste. Ces travaux seront réalisés dès que possible.

Talus face à la mairie : ces travaux sont prévus pour l'automne, afin de limiter les arrosages.

Charpente de la mairie : à notre demande, un conseiller de Cap Loiret a effectué une visite. Il a été constaté que certaines poutres et poutrelles sont attaquées. La cause de ces dégradations sera déterminée par un professionnel. Une déclaration a été transmise à l'assurance.

Logement communal (ancienne école) : le conseiller de Cap Loiret a examiné la charpente et la toiture. Cela ne présente pas d'urgence pour le moment (5 à 10 ans), quelques tuiles à remplacer, et voir pour le démoussage. Les volets sont à remplacer. Des devis seront demandés, dans différents matériaux (alu, PVC, bois), et dans le coloris blanc.

L'arrivée de la fibre, prévue initialement pour 2022/2023, est avancée à 2021 sur Courtemaux. Ce qui précipite le projet d'étude d'enfouissement des réseaux (électricité et téléphone) dans le bourg. Ce projet pourrait être subventionné jusqu'à 70 %. Les subventions sont à demander en fin d'année pour des travaux à débiter l'année suivante. Ces travaux pourraient être échelonnés en plusieurs tranches, et nécessitent une validation technique.

La fibre suit le réseau téléphonique, s'il est enterré la fibre est enterrée, s'il est aérien, la fibre est en aérien. Il est prévu l'installation d'une armoire pour déployer la fibre sur la commune. L'emplacement proposé étant face à l'église, il sera soumis de l'implanter derrière le mur du logement communal, route des Chopilles, si cela est techniquement possible.

Voirie : il est prévu deux journées d'application de point-à-temps pour des trous à boucher sur l'ensemble de la commune, afin d'éviter que l'eau ne s'infilte dans le revêtement et ainsi conserver l'étanchéité de la couche de surface.

Autres points à voir : le poteau incendie des Renards - la mare des Chopilles - le réseau d'eau et d'incendie de la commune, avec le Syndicat des eaux ou le SDIS.

## **2021-05 – Taux d'imposition 2021**

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, les collectivités ne perçoivent plus celle sur les résidences principales. Il n'y a pas de taux de TH à voter en 2021.

La taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par la redescende du taux de taxe foncière départementale, ajouté au taux communal, soit taux communal TFb 6.62 % + taux départemental TFb 18.56 % = 25.18 %. C'est ce taux qui est soumis au vote.

La taxe d'habitation est compensée à l'euro près, par le transfert de la TF départementale. Si le montant transféré est supérieur au montant initial de TH, un coefficient correcteur s'applique, ce qui est le cas pour Courtemaux.

Le montant de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, revenant à la commune, est de 8 437 €.

Le taux de TFnb est soumis au vote.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition pour 2021 :

- taxe foncier bâti	taux : 25.18 %	produit : 73 903 €
- taxe foncier non bâti	taux : 20.35 %	produit : 11 986 €

Le montant 2021 au titre de la fiscalité directe locale est de : 58 004 €

85 889 € (TFb + TFnb) + 8 437 € (TH résidences secondaires) – 36 322 € (coefficient correcteur)

### **Information sur les indemnités versées aux élus en 2020**

Selon l'article 2123-24-1-1 du code général des collectivités locales, chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal. Cet état est communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Nom et prénom	Fonction	Indemnités brutes de fonction perçues en 2020
VOUETTE Michel	Maire	3 217.83 €
HABERBUSCH Michèle	Adjointe	1 135.70 €
MONTAGNE Serge	Adjoint	1 135.70 €
GAUTHIER-POULET Hélène	Maire	7 107.87 €
DROUET Alain	Adjoint	2 759.53 €
BOITELET Marilyne	Adjointe	2 759.53 €

### **Projection pluriannuelle du budget**

Mme le Maire présente une projection du budget sur les années à venir, en fonction du nombre et du coût des enfants scolarisés, ainsi que de la fin du remboursement de l'emprunt (2026). Cela permet de mesurer l'excédent théorique annuel éventuellement mobilisable pour des investissements, sans compromettre le fonctionnement de la commune.

### **2021-06 – Budget 2021**

Le Conseil municipal établit et vote les budgets 2021 :

- Budget communal : il s'équilibre à 298 968.73 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 47 157.96 € en investissement.
- Budget commerce : il s'équilibre à 12 043 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 1 425 € en investissement.

### **2021-07 - Loyer du logement communal**

Considérant que le loyer du logement sis 136 place de l'Eglise subit une variation annuelle à partir du 1<sup>er</sup> mars de chaque année, en fonction de l'indice de référence des loyers

Considérant que la valeur de l'indice de référence des loyers au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 s'établit à 130.52 par rapport à celle du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 fixée à 130.26

Le Conseil Municipal fixe à :

$7\ 318.59 / 130.26 \times 130.52 = 7\ 333.20$  € le loyer annuel du logement communal à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021, ce qui représente une augmentation de 14.61 € pour l'année.

Le loyer mensuel est de 611.10 €.

### **2021-08 - Création d'une unité de méthanisation à Griselles**

La création d'une unité de méthanisation à Griselles a fait l'objet d'une enquête publique du 1<sup>er</sup> au 29 mars 2021, en mairie de Griselles. Des parcelles de la commune de Courtemaux étant concernées, le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur la demande.

Après avoir pris connaissance des éléments essentiels du dossier d'enquête publique, le conseil municipal souhaite formuler les remarques suivantes :

- Réserves par rapport aux nuisances olfactives au moment des épandages, notamment pour les hameaux des « Fays » et des « Rogers ».
- Vigilance sur l'état des routes communales du fait de la circulation accrue.

### **Bureau de vote**

Les élections régionales et départementales sont prévues simultanément les 13 et 20 juin prochains. Deux bureaux de vote sont donc à organiser. Les conseillers municipaux font part de leur indisponibilité pour certains. Il est émis la possibilité d'organiser uniquement 2 tours de présence par bureau, soit de 8h00 à 13h00 et de 13h00 à 18h00.

Du matériel électoral supplémentaire est à prévoir (protections en plexiglas, isoloir).

### **Autorisation de la prise de compétence mobilité par la 3CBO**

Cette compétence est actuellement gérée par la Région (transport scolaire, lignes de bus régulières, liaisons douces). Par manque d'informations et de précisions à ce sujet, ce point sera revu ultérieurement.

### **Projet de convention pour le centre de secours**

La construction d'un centre de secours regroupant les centres de première intervention de Chantecoq/Courtemaux et de Saint-Hilaire-Les-Andréisis est prévu sur la commune de Chantecoq. Une convention a été signée entre Chantecoq et Saint-Hilaire. Courtemaux souhaite intégrer cette convention.

## Informations diverses

Un arrêté de péril imminent a été pris, concernant des bâtiments menaçants ruine chez un particulier. La procédure a été suivie. L'administré a respecté les prescriptions demandées, et a pris en charge tous les frais engendrés.

Concernant la vaccination contre la Covid-19, il nous est demandé, petit à petit, de proposer des personnes pour le centre de vaccination de Montargis, et pour le centre itinérant venant à Courtenay. A ce jour, 19 personnes à notre connaissance ont été vaccinées, 6 en attente pour une date proche, 2 refus. Il reste 3 personnes de + de 75 ans, et 20 entre 70 et 75 ans. Les personnes sont contactées par ordre d'âge, en partant du doyen.

La commission travaux se réunira prochainement concernant un projet de clôture par le riverain de la parcelle B387, rue des Aulnes.

Une visioconférence est prévue le 26 avril à 14h00 concernant l'établissement du règlement du PLUiH. Les conseillers disponibles sont conviés à suivre cette réunion à la mairie.

Le conseil municipal prend connaissance de divers comptes rendus de réunions (3CBO, SIIS, regroupement scolaire de Chantecoq / St Hilaire / Courtemaux, syndicat des eaux, CFA).

A voir : le site internet – des décorations pour Pâques – la cérémonie du 8 mai – le Noël des enfants (voir en juin les conditions sanitaires pour un éventuel spectacle).

La séance est levée à 22h30.

GAUTHIER-POULET Hélène	DROUET Alain	BOITELET Marilyne	FLEURY Stéphane
GROENEWEG Guillaume  Absent excusé	REGNIER Cyril	CARON Fabien	GOULET Angélique
VOUETTE Marion	RODE Martine	GOIS Serge	